



Lundi 23 septembre 2019

Survie de la formation publique des CFA
**L'apprentissage ne doit pas être une mesure d'ajustement
budgétaire pour le Gouvernement**

Alors que le Projet de loi de Finances 2020 sera présenté en Conseil des Ministres en fin de semaine, le réseau des chambres de métiers et artisanat attend toujours – après de nombreuses interpellations et échanges avec le Gouvernement - la confirmation de l'intégration du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat dans la réforme des « coûts contrats » : 200 millions manquant aux budgets des 112 CFA de France.

« La loi de finances 2020 ne doit pas jouer avec nos CFA.

Pour l'avenir de nos apprentis, nos entreprises et nos territoires, nous ne lâcherons pas le combat. Nous maintenons notre demande au Gouvernement d'une égalité de traitement pour le financement de la formation des 74 000 apprentis qui ont intégré nos 112 CFA à la rentrée 2019. »

Le réseau des 112 CFA, premier formateur de l'apprentissage en France, a enregistré une hausse de 3,5 % de ses effectifs en septembre 2019. Cette embellie confirme le travail qui a été mené par les chambres de métiers et d'artisanat pour accompagner les jeunes dans une orientation professionnelle qui leur assure un métier, un emploi et un avenir. Mais si les feux sont au vert, les CFA subissent, en même temps, une décision gouvernementale qui impactent leurs budgets et met à mal l'égalité de l'offre de formation sur les territoires.

Rappel : les contrats d'apprentissage signés dans les 112 CFA des CMA ne bénéficient pas du financement au coût-contrat tel qu'appliqué au 1^{er} janvier 2020 par la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel Soit un différentiel de près de 50 % selon les formations. Une situation inique, puisque les contrats d'apprentissage des nouveaux opérateurs privés de la formation (ex : Schneider, LVMH etc) bénéficient eux de ces subventions dès 2019.

cma-france.fr - [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#) / [LinkedIn](#)
Le portail des chambres de métiers et de l'artisanat : artisanat.fr

CONTACT PRESSE CMA France

Valérie Marquis – directrice relations presse relations publiques - 06 20 67 45 86 / marquis@apcma.fr